

**Compte-rendu sommaire du comité syndical
du Parc naturel régional du Verdon du 18 novembre 2014 à Esparron de Verdon**

Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre Bagarre : Aiguines
- Jean-Marie Pautrat : Allons
- François Tanzy : Angles
- Antoine Faure et Jean-Pierre Ciofi : Aups
- Catherine Mescatullo-Lassale : Bargème
- Corine Pelloquin : Bauduen
- Colette Locatelli-Blanc : Blieux
- Jean-Paul Golé : Castellane
- Bernard Bellini : Châteauvieux
- Alain Barale et André Gaymard : Comps-sur-Artuby
- Gilbert Pélegrin : Esparron-de-Verdon
- Jean-Pierre Baux : Gréoux-les-Bains
- Annick Battesti et Jean-Noël Stark : La Bastide
- Jacques Bastian : La Martre
- Marie-Hélène Ribière : La Palud-sur-Verdon
- Gérard Marignane : La Verdrière
- Jean Bacci : Moissac-Bellevue
- Jacques Espitalier : Quinson
- Michel Opposite : Régusse
- Jack Duvot : Riez
- Magali Sturma-Chauveau : Rougon
- Patrick Roy : Roumoules
- Paul Corbier : Saint-Julien-du-Verdon
- Arlette Ruiz : Saint-Julien-le-Montagnier
- André Bayeux : Saint-Laurent-du-Verdon
- Nicole Moulin : Sainte-Croix-du-Verdon
- Eric Renoult : Sillans la cascade
- Bernard Clap : Trigance
- Bernard Magnan : Valensole
- Marie Bouchez, Charles Laugier et Colette Charriau : Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Invités :

- Alain Martel : chambre d'agriculture 04
- Jean Puig : conseil de développement du Parc du Verdon
- Monique Magnaldi : Syndicat mixte des pays du Verdon
- Gilles Megis : communauté Durance Luberon Verdon Agglomération
- Patrice Duvernoy, Jean-Claude Ciccione : Mairie d'Esparron

1. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 3 juin 2014

2. Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de Provence Alpes Côte d'Azur « Notre région à 2030 », validé le 21 février 2014, comporte trois volets principaux : le diagnostic, la charte et les principes de mise en œuvre. Il vient assurer l'articulation de l'ensemble des stratégies, schémas régionaux. C'est avant tout l'expression d'un projet politique. Le SRADDT est consultable sur internet : <http://2030.regionpaca.fr/index.php/site/accueil>

La Région PACA a choisi de consulter l'ensemble des collectivités, établissements et organismes publics, dont les Parcs naturels régionaux. L'avis doit être rendu avant le 30 novembre 2014.

Les membres du comité syndical ont émis un avis sur le SRADDT de Provence Alpes Côte d'Azur consultable sur demande au Parc.

3. Présentation de la candidature du parc et du Pays A3V au programme européen Leader 2014-2020

Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme européen qui permet aux parcs et aux pays de mobiliser des fonds européens pour financer un projet de territoire sur 7 ans, autour d'une thématique définie de manière participative. Ce projet est construit en partenariat avec les acteurs publics et privés et géré au final par un collectif d'élus, d'associatifs et d'acteurs économiques qui choisissent les projets qui seront financés en cohérence avec le projet de territoire.

Riche de l'expérience de la mise en place de trois programmes européens LEADER dans le Verdon dont deux avec le Pays Asses Verdon Vaire Var, le Parc a souhaité candidater à l'appel à projets lancé par la région pour l'obtention des fonds du futur programme LEADER 2014-2020.

Après une série de réunions sur tout le territoire pour construire et partager un diagnostic du Verdon, une série d'ateliers thématiques s'est tenue pour répertorier les projets des acteurs locaux et construire un projet commun autour de quelques priorités stratégiques. Une présentation du territoire envisagé pour cette candidature, des grands axes de travail proposés et de l'organisation imaginée pour sa mise en place d'ici 2020, ont été présentés en séance.

4. Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels sensibles

4.1. Modification des statuts

A la demande des services de l'Etat, qui considèrent que l'Etat n'a pas vocation à siéger au conseil d'exploitation, les membres du comité syndical ont modifié la composition du conseil d'exploitation en conséquence. Un représentant de l'Etat sera cependant associé aux travaux du conseil d'exploitation avec voix consultative.

4.2. Modification de la composition du conseil d'exploitation

Suite à une erreur matérielle dans la délibération de composition du conseil d'exploitation, les membres du comité syndical ont apporté la modification suivante : Charles Laugier devient suppléant de Marie Bouchez et Joëlle Faguer devient suppléante de Colette Charriau.

4.3. Validation des types d'intervention et tarification de la Régie

Les membres du comité syndical ont validé les différents types d'intervention de la régie :

- maître d'ouvrage,
- assistant à maîtrise d'ouvrage,
- délégation maîtrise d'ouvrage,
- maîtrise d'œuvre,
- étude de programmation/faisabilité

ainsi que les tarifications applicables dans chacun des cas, sur proposition du conseil d'exploitation de la régie, à savoir :

pour les études de faisabilité : 20% du coût réel du temps de travail journalier des agents du Parc sur la base du temps passé pour l'étude. Plafonné à 1 000€.

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage / délégation de maîtrise d'ouvrage : 20% du coût réel du temps de travail journalier des agents du Parc sur la base du temps passé.

5. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Dans le cadre de la loi 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, les membres du comité syndical ont arrêté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, qui concerne 8 agents contractuels du syndicat mixte et décidé de créer les emplois de titulaires correspondants.

6. Tableau des effectifs

Les membres du comité syndical ont approuvé la création des postes suivants :

- Chargé de projet du programme pédagogique du domaine de Valx –Félines pour une durée de 18 mois maximum
- Ecogarde – valorisation de la randonnée pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois

7. Décision modificative n° 2 au budget primitif 2014

Les membres du comité syndical ont approuvé la décision modificative n° 2 au budget primitif du syndicat mixte, sans incidence sur le montant global du budget (mouvements entre chapitres seulement).

Pour affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code
Général des collectivités Territoriales

A Moustiers Ste Marie,
Le 25 novembre 2014

Le Président :
Bernard CLAP

